

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

#### **Arrêté du 2 décembre 2020 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire**

NOR : JUSC2033085A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 2 décembre 2020, la session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire pour l'année 2021 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 7 au 9 avril 2021 ;
- l'épreuve orale d'admission aura lieu du 26 au 28 mai 2021.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription à l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 811-4 du code de commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 7 janvier 2021.